

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2023

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rouez, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ludovic ROBIDAS, Maire.

Date de convocation : 23/11/2023

Date d'affichage : 23/11/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 15

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Mrs, DORGUEILLE Laurent, BRUNET Stéphane, BERNARD Alexia, LUZU-DUFOURD Céline, MARCAIS Eliane, TRIBOUDEAU Audrey, BLOSSIER Jean-Bernard, LEROYER Céline, FEVRIER Sabrina, MARQUIER Rozenn, RENARD Fanny, GENDRON Philippe, LUZU Mickaël, DROUIN Hervé.

ABSENT :

Secrétaire de séance : Madame BEAUCHAINE Céline, secrétaire de mairie, nommée par le conseil municipal.

Le procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. Budget prévisionnel Natura 2000 - Conventions Délibération n° 048-2023

La commune de Rouez est opérateur du site Natura 2000 Bocage à Osmoderma eremita entre Sillé-le Guillaume et la Grande Charnie.

Il est proposé de poursuivre le partenariat avec la chambre d'agriculture pour l'animation de la zone Natura 2000 et la mise en œuvre des actions du DOCOB. La commune est chef de file de l'opération.

Les missions de la commune et de la chambre d'agriculture sont définies dans la convention de partenariat.

Plan de financement prévisionnel :

Cette opération collaborative bénéficie de subventions de la part du conseil régional et de l'Europe à travers le FEDER. Il est sollicité dans le plan de financement un montant total de 86 500 € réparti selon le plan de financement suivant :

	H. T	T.V. A	T.T.C
Partenaire 1 et chef de file : Collectivité Territoriale de Rouez			
Coût de personnel	8 086.00 €	/	8 086.00 €
Frais de déplacement	/	/	/
Frais généraux – forfait 15% des coûts de personnel	1 205.40 €	/	1 205.40 €
Prestation extérieure	12 145.00 €	/	12 145.00 €
Achats prévisionnels	/	/	/
Sous-total prévisionnel Rouez (en euros)	21 386.40 €	/	21 386.40 €
Partenaire 2 : Chambre Régionale d'agriculture des Pays de la Loire			
Coût de personnel	49 558.00 €	/	49 558.00 €
Frais de déplacement			
Frais généraux – forfait 15% des coûts de personnel	7 433.70 €	/	7 433.70 €
Prestation extérieure	2 072.60 €	/	2 072.60 €
Achats prévisionnels	2 819.00 €	/	2 819.00 €
Frais professionnels	3 230.30 €	/	3 230.30 €
Sous-total prévisionnel CA72 Pays de la Loire (en euros)	65 113.60€	/	65 113.60€
TOTAL prévisionnel (en euros)	86 500.00€	/	86 500.00€

Période prévisionnelle d'exécution : début 01 / 01 / 2023 - fin 31 / 12 / 2024

Période d'éligibilité des dépenses : début 01 / 01 / 2023 - fin 31 / 12 / 2024

Les financements suivants seront sollicités :

- FEDER : 50 % du cout total soit un maximum de 43 250 € pour l'ensemble du partenariat et perçu par le chef de file. 32 556,80 € seront reversés à la chambre d'agriculture des Pays de la Loire au prorata des dépenses réalisées et 10 693,20 € correspondant à la part des dépenses de la commune de Rouez.

- Région des Pays de la Loire : 50 % du cout total soit un maximum de 43 250 € pour l'ensemble du partenariat et perçu par le chef de file. 32 556,80 € seront reversés à la chambre d'agriculture des Pays de la Loire au prorata des dépenses réalisées et 10 693,20 € correspondant à la part des dépenses de la commune de Rouez.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal,

- APPROUVE l'opération partenariale permettant la mise en œuvre du DOCOB sur le site Natura 2000 Bocage à Osmoderma eremita entre Sillé-le Guillaume et la Grande Charnie du 01.01.2023 au 31.12.2024,
- ACCEPTE de porter l'opération en tant que chef de file,
- APPROUVE la convention de partenariat annexée entre la commune et la chambre d'agriculture référent à l'opération,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel
- APPROUVE la convention avec la Région Pays de la Loire relative à la demande d'aide,
- AUTORISE le Maire de Rouez à signer tous les documents inhérents à cette opération au nom du partenariat et en tant qu'animateur Natura 2000 et chef de file et à solliciter les financements auprès du Conseil régionale et de l'Union européenne (FEDER) selon les modalités précisées ci-dessus
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour transmettre toute pièce utile au projet.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

2. Désignation des membres du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de l'Association de cantine.

Délibération n° 049-2023

Suite à la dernière Assemblée Générale de l'association de cantine scolaire ordinaire du 2 octobre 2023, le bureau n'a pu être renouvelé, faute de candidat. Ce sujet était donc à l'ordre du jour de la dernière réunion de conseil municipal le 17 octobre 2023. A l'unanimité, le Conseil municipal a décidé de maintenir l'association pour un an et de se réunir afin d'élire un nouveau bureau.

En ce qui concerne la composition du bureau, après lecture des statuts (en annexe), le bureau doit être composé simplement d'un président, de vice-présidents et d'un gestionnaire. Selon les statuts, il n'est pas nécessaire de définir un trésorier ni un secrétaire. Mais pour le bon fonctionnement, une répartition des rôles doit être faite par la mise en place de commissions.

Aussi, au vu des statuts en vigueur, le conseil d'administration devra se composer entre autres, dans le collège des membres de droit :

- Du Maire et de 6 autres Conseillers municipaux désignés en assemblée délibérante du Conseil municipal.

Le conseil municipal doit donc proposer au moins 6 membres pour intégrer le Conseil d'administration de la cantine. Ainsi, se portent candidats :

Stéphane BRUNET (Maire Adjoint)
 Hervé DROUIN (Maire Adjoint)
 Eliane MARCAIS (Maire Adjoint)
 Rozenn MARQUIER (Conseillère municipale)
 Alexia BERNARD (Conseillère municipale)
 Céline LUZU DUFOURD (Conseillère municipale)
 Mickaël LUZU (Conseiller municipal)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
 VALIDE les candidatures proposées au sein du Conseil d'administration de la cantine.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

3. Monument aux morts

Délibération n° 050-2023

La commune possède actuellement deux monuments aux morts, à savoir un dans la salle du conseil municipal et un deuxième dans l'église.

Les enfants de l'école, ainsi que l'association Mémoires de Rouez, ont fait un travail de recherches afin de croiser les données des deux monuments pour en ériger un nouveau, afin qu'il soit visible du public en permanence.

Les enfants ont pu écrire dans l'argile, le nom des soldats morts pour la France. Ce travail a été récupéré et numérisé afin d'être gravé au laser dans un matériau spécial.

Aussi, il est proposé la construction d'un nouveau monument aux morts sur l'espace public.

Des devis relatifs sont les suivants :

- Maçonnerie Renard : ériger la construction d'une imitation d'un livre en béton armé de 2 mètres de haut par 2 mètres de large
 - Montant HT 3 845 €
- Gravosign : réalisation de plaques signalétiques selon textes fournis (gravoglass blanc)
 - Montant HT 2 502 €

La commission travaux et l'association des Mémoires de Rouez seront en charge de déterminer l'emplacement. Des subventions peuvent être sollicitées dans le cadre de la construction de ce monument auprès du Ministère des Armées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
VALIDE le projet de construction d'un nouveau monument aux Morts,
VALIDE les devis RENARD et GRAVOSIGN et charge le Maire de les signer,
AUTORISE la commission travaux et l'association des Mémoires de Rouez à définir l'emplacement,
CHARGE le Maire de solliciter la subvention auprès de l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre,
DÉCIDE de réaliser les travaux en 2024.

Mme Fanny RENARD n'a pas pris part au vote et est sortie de la salle du conseil.

Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

4. Cartographie ZAE_{NR} (zone d'accélération pour les énergies renouvelables) Délibération n° 051-2023

Le Maire rappelle au Conseil municipal que d'après la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi « APER »), promulguée le 10 mars dernier, il appartient à chaque commune qui le souhaite, pour chaque énergie renouvelable, de définir une ou plusieurs zones « favorables » au développement de cette énergie. Ces zones, cartographiées, doivent faire l'objet d'une concertation à l'échelle de la commune, avant d'être validées en Conseil municipal puis en conseil communautaire. Ces étapes doivent être validées avant la fin de l'année 2023. Pour rappel, dans ces zones « favorables », les délais pour la délivrance d'autorisation pour réaliser les projets EnR seront réduits. En dehors de ces zones, des projets pourront tout de même être autorisés, mais la procédure de délivrance serait celle de droit commun, plus contraignante. Un débat en conseil communautaire aura lieu le 11 décembre prochain.

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et notamment son article 15 ;

Vu l'article L141-5-3 du code de l'énergie créé par la loi susvisée, qui définit les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes et qui précise la procédure à suivre pour créer ces zones ;

Vu la concertation avec la population de la commune, du 13 au 27 novembre 2023, grâce à un avis à la population sur les réseaux sociaux et par affichage public de mise à disposition d'un dossier d'information sur les zones potentielles concernées sur le site de la commune ;

Considérant que les zones d'accélération énergies renouvelables doivent être définies par les communes, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée ;

Considérant que les zones d'accélération énergies renouvelables doivent être définies dans l'objectif de prévenir et de maîtriser les dangers ou les inconvénients qui résulteraient de l'implantation d'installations de production d'énergies ;

Considérant le bilan de la concertation, à savoir :

- Production de chaleur renouvelable sur les bâtiments communaux et commerciaux comprenant le cabinet d'esthétique, le bar-restaurant, l'église, la boulangerie, l'école, le salon de coiffure, la salle des fêtes, la salle des sports, le centre de formation du SDIS ainsi que les terrains de la Fondation Serge et Andrée Le Grou.
- Production d'énergie photovoltaïque sur toiture : ensemble de la commune.
- Production d'énergie photovoltaïque au sol sur zones artificialisées ou dégradées comprenant les parkings situés devant la société ABC Leroyer, du stade municipal, de la salle des sports ainsi que le

parking de co-voiturage, rue de l'Abbaye. D'autres zones sont proposées sur le site de l'ancienne mine d'or.

- Production d'énergie hydroélectrique comprenant le moulin de Courmenant, le Moulin à Tan et le Moulin de Coq Hardi.

Les cartographies relatives sont annexées à la présente délibération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le bilan de la concertation annexé à la présente et les suites données à cette concertation
ARRETE les propositions de zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente.
APPROUVE la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communal qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département par la Communauté de Communes. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie des Pays de la Loire.
PRECISE que la présente délibération et ses annexes seront transmis à la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

5. Projet City stade – signature convention Plan d'investissements durables 2022-2025 **Délibération n° 052-2023**

Le Maire rappelle que par la délibération 038-2022 du 31 mai 2022, le Conseil municipal a voté le projet d'un city stade. Dans le cadre de l'avancement de ce projet, par la délibération n° 047-2023, le conseil municipal a délibéré sur les entreprises qui interviendraient.

Aussi, il convient de solliciter le Conseil Départemental dans le cadre du Plan d'investissement durable 2022-2025 pour l'octroi de la subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

SOLLICITE le Conseil Départemental de la Sarthe au titre du Plan d'investissement durable 2022-2025,

DONNE pouvoir au Maire de signer la convention.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

6. Subvention complémentaire cantine scolaire **Délibération n° 053-2023**

Suite à la commission finances de l'association de la cantine qui s'est tenue le 8/11/2023, le conseil d'administration a sollicité la Mairie pour le versement d'une subvention complémentaire pour l'année en cours d'un montant de 3 300€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une subvention complémentaire au titre de l'année 2023 d'un montant de 3 300€ à l'association de cantine scolaire.

CHARGE le Maire de procéder au versement.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

7. Terrain parcelle n°456 section B Rouez **Délibération n° 054-2023**

Le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 25 avril 2023, il a été délibéré la proposition de l'acquisition de la parcelle n°456 section B sur la commune au prix de 6 000€ net vendeur.

Le notaire nous a récemment fait part du retour de la proposition adverse qui propose le terrain moyennant le prix de 25 000€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de refuser la proposition de la partie adverse,
MAINTIEN son offre initiale, à savoir 6 000€ net vendeur.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

8. Planning 2024 distribution des sacs poubelles

La distribution des sacs marqués 4 CPS aura lieu à la Mairie ainsi :

- Le vendredi 5 janvier de 14h00 à 18h00
- Le mercredi 10 janvier de 9h00 à 12h00
- Le samedi 13 janvier de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

9. Local 1bis rue de l'Abbaye Rouez Délibération n° 055-2023

Madame MOISY, qui pratique la luxopuncture est intéressée par le local 1bis rue de l'abbaye pour une occupation à temps plein, elle a fait part de sa candidature auprès de la Mairie.

La commission commerce élargie s'est réunie le 4 novembre dernier pour la rencontrer.

L'aménagement intérieur serait à sa charge ; la Mairie se laisse la possibilité de pouvoir mutualiser les espaces communs avec une autre activité. (le loyer serait alors révisé).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de valider la candidature de Madame Laëtitia MOISY pour la location du 1bis rue de l'Abbaye afin d'ouvrir un cabinet de luxopuncture,

DÉCIDE de louer à Madame MOISY cet espace à compter du 15 décembre 2023, sous la forme d'un bail professionnel d'un an renouvelable 3 ans.

DÉCIDE d'appliquer le 1^{er} loyer à la date du 1^{er} janvier 2024 (date de début d'activité).

FIXE le montant du loyer 255.68 € (deux-cent-cinquante-cinq euros et soixante-huit centimes) HT, auquel s'ajoute la TVA au taux de 20%, soit 51.14 € (montant mensuel : 306.82€)

Les charges seront supportées par le locataire. Ledit loyer sera payable à la Trésorerie de Conlie au plus tard le dernier jour du mois en cours ; il sera révisable et automatiquement ajusté chaque année, au 1^{er} janvier, dans le même sens et dans la même proportion que la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'I.N.S.E.E constatée par rapport à l'année précédente, base 1^{er} trimestre précédent la révision. La révision de ce loyer interviendra de plein droit sans aucune formalité ou demande préalable.

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à cette location, notamment d'établir le bail, de le signer, de procéder à l'état des lieux et d'effectuer chaque année l'actualisation du loyer.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

10. Tarifs ALSH 2024

Délibération n° 056-2023

Suite au conseil d'administration de l'association de cantine du 14 novembre 2023, il a été décidé d'augmenter le prix des repas de 0.50 € pour les enfants.

Aussi, il convient d'actualiser le tarif à la journée durant les vacances scolaires à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DÉCIDE de fixer les prix ainsi :

	QF1 : 0 à 440 €	QF2 : 441 à 700 €	QF3 : 701 et plus	Hors 4CPS
Journée vacances (repas inclus)	13.50 €	15.10 €	16.70 €	20.70 €
Semaine vacances (repas inclus)	59.50 €	64.60 €	72.30 €	92.20 €

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

11. Conseil d'école du 07/11/2023

Le Maire présente le compte-rendu du 1^{er} conseil d'école de l'année qui s'est déroulé le 7 novembre 2023 (compte-rendu en annexe).

12. Vœux du Maire 2024

Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 19 Janvier 2024 à 20h00 à la salle des fêtes de Rouez.

13. Organisation Téléthon 2023

Rouez sera « village étape » dans le cadre du Téléthon organisé sur le Canton de Sillé-le-Guillaume le samedi matin 9 décembre 2023. Lors de cette étape, il sera proposé par Rouez Inter Asso, du vin chaud, des tripes, et des crêpes au bénéfice du téléthon. Le départ pour les cyclistes et motocyclistes se fera de Sillé le Guillaume avec un arrêt sur Rouez vers 9h30 et 10h30. Les randonneurs partiront de Rouez à 13h30 direction Sillé-le-Guillaume.

14. Calendrier états des lieux salle des fêtes 2024

Le calendrier des états des lieux de la salle des fêtes pour l'année 2024 est en cours d'élaboration.

15. Questions diverses

Néant

Le Maire,
Ludovic ROBIDAS



La secrétaire de séance,
Céline BEAUCHAINE



Statuts

Art. 1er - Il est formé entre les adhérents aux présents statuts une Association conforme aux articles 5 et 6 de la Loi du 1er juillet 1901, sous le nom de " ASSOCIATION CHARGÉE DE LA GESTION DE LA CANTINE SCOLAIRE de ROUEZ-en-Champagne " - Son siège social est à la Mairie de ROUEZ - Sa durée est illimitée -

Art. 2 - Objet de l'Association - L'Association a pour but d'assurer dans les meilleures conditions la gestion de la Cantine scolaire de ROUEZ.

Art. 3 - Ressources - L'Association a comme ressources :
1°) Les sommes versées par les familles dont les enfants prennent leur repas de midi à la cantine.
2°) Les subventions diverses qu'elle peut recevoir de l'Etat, du Département, de la commune ou de tout autre organisme.

Art. 4 - Composition - L'Association est gérée par un Conseil d'Administration qui se compose :
1°) du Maire et de 8 autres membres du Conseil municipal désignés par leurs Collègues après chaque renouvellement de l'Assemblée municipale ;
2°) des Directeurs des Ecoles publiques et de leurs Adjointe ;
3°) de 8 pères ou mères de familles dont les enfants fréquentent la cantine scolaire, désignés après chaque renouvellement de l'Assemblée municipale par les Parents d'Elèves fréquentant la cantine réunis en Assemblée générale.

Art. 5 - Le Maire est d'office Président du Conseil d'Administration et les Adjointe Vices-Présidents. Le Bureau comprend en outre un Gestionnaire choisi dans son sein par le Conseil d'Administration.

En cas de décès, de démission ou d'exclusion, il sera pourvu au remplacement des membres disparus conformément aux dispositions de l'Article 4.

Le Conseil d'Administration se réunit au mois trois fois par an, au début de chaque trimestre scolaire. Les délibérations du Conseil sont prises à la majorité des membres présents. Pour délibérer la présence d'un tiers au moins des membres du Conseil est nécessaire.

En outre chaque année, au début de l'année scolaire, a lieu sur convocation et sous la Présidence du Conseil d'Administration une Assemblée générale réunissant les membres du Conseil d'Administration et les parents des Elèves fréquentant la Cantine.

Art. 6 - Modification des Statuts - Seule, l'Assemblée générale peut, à la majorité des deux tiers, modifier les Statuts de l'Association.

Art. 7 - En cas de dissolution, l'actif de l'Association sera attribué à la Commune de ROUEZ-en-Champagne.

Pour copie conforme, *à Rouez le 27 9 1955*
Le Président :

112

ASSOCIATION CHARGÉE DE LA GESTION DE LA CANTINE SCOLAIRE
DE ROUEZ EN CHAMPAGNE

MODIFICATION DES STATUTS

Par son assemblée générale du 4 mars 1980, régulièrement convoquée et ayant valablement délibéré, l'Association chargée de la gestion de la cantine scolaire de Rouez-en-Champagne a modifié ses statuts ainsi qu'il suit :

Article 2.- Objet de l'Association : (remplacé par :)

"L'association a pour but d'assurer dans les meilleures conditions la gestion de la cantine scolaire de Rouez, en servant le repas de midi des jours de classe aux enfants des écoles et aux personnes retraitées de la commune."

Article 3.- Ressources : (remplacé par :)

"L'Association a comme ressources :

"1°) Les sommes versées par les familles des enfants des écoles et par les personnes retraitées prenant leur repas à la cantine.

"2°) Les subventions diverses qu'elle peut recevoir de l'Etat, du département, de la commune ou de tout autre organisme."

Article 4.- Composition : (remplacé par :)

"L'Association est gérée par un conseil d'administration qui se compose :

"1°) Des membres de droit : a) Le Maire et six autres membres du Conseil Municipal désignés par leurs collègues après chaque renouvellement de l'assemblée municipale.

"b) Les directeurs des écoles publiques et leurs adjoints.

"2°) Des membres élus : a) Six pères ou mères de famille dont les enfants fréquentent la cantine désignés et renouvelés par tiers à chaque assemblée générale annuelle.

"b) Et deux personnes retraitées fréquentant la cantine régulièrement."

Article 5.- (premier alinéa remplacé par :)

"Le Maire est d'office Président du Conseil d'administration. La gestion de la cantine peut être assurée par plusieurs membres du conseil d'administration se répartissant les charges; le conseil d'administration peut aussi choisir un gestionnaire en son sein, assurant seul la gestion, en rendant compte mensuellement."

Dernier alinéa remplacé par :

"En outre, chaque année au début de l'année scolaire, a lieu sur convocation du Président du Conseil d'administration une Assemblée générale réunissant les membres du conseil d'administration et les parents des élèves fréquentant la cantine. Cette assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration renouvelables, et le nouveau conseil d'administration nomme les membres du bureau du Conseil d'administration."

POUR DECLARATION ET MENTION

Le Président du Bureau du Conseil d'Administration
Jean-Louis LUZE

Le Maire et Président du
Conseil d'Administration
Clément VEAU

*Supp. FC envoyé
le 7.5.80*



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA CHAMPAGNE CONLINOISE
& DU PAYS DE SILLÉ

4CPS

Zones d'accélération proposées pour l'installation de production d'énergie photovoltaïque sur la commune de Rouez



Légende

 Zones d'accélération proposées

Les zones d'accélération sont
proposées sur l'ensemble des
parcelles de la commune





Zones d'accélération proposées pour l'installation de production d'énergie photovoltaïque au sol sur zones artificialisées ou dégradées sur la commune de Rouez

Légende

 Zones d'accélération proposées

Les zones d'accélération sont proposées sur les parkings du champentier "ABC Leroyer", du stade municipal et de la halle aux sports ainsi que le parking situé rue de l'Abbaye. D'autres zones sont proposées sur le site de l'ancienne mine d'or.

0B0537

AB0017

0B0606

AB0397

0C0572

0A0779

0A0780

0A0781





4CPS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA CHAMPAGNE COCULINOISE
& DU PAYS DE SILLÉ

Zones d'accélération proposées pour l'installation de production d'énergie hydroélectrique sur la commune de Rouez

Légende

 Cours d'eau (La Vègre)

 Zone d'accélération proposées

Les zones d'accélération sont
proposées à proximité des trois
moulins de la commune.

Le Moulin de Courmenant

0C0334

0C0186

Le Moulin à Tan

0C0218

Le Moulin de Coq Hardi

0C0234



CONSEIL D'ÉCOLE n°1
Le mardi 7 ~~octobre~~ ^{Novembre} 2023

Participants :

Représentants de parents élus : Mme HAMON, Mme VASSILLIERE, M LEROYER, M DUBOIS, Mme COURTIN

Les enseignants : Mmes CHAUMONT, CHEVALIER, JOSSÉ, LUZU

Représentant de la mairie : M ROBIDAS

Personnes excusées : M MAHOUDIN (IEN) et Madame FEURPRIER (enseignante présente à un autre Conseil d'école), Mme MARCAIS, Mme LUZU-DUFOURD, MME ROSSIGNOL,

Ordre du jour :

1) Pilotage pédagogique

- Présentation de l'équipe pédagogique et des effectifs

TPS	0	Mme JOSSE
PS	9	Mme LEPLU (ATSEM)
MS	8	
GS	15	Mme CHAUMONT
CE1	8	Mme FEURPRIER (les vendredis) Mme FALK (ATSEM)
CP	10	Mme LUZU
CE2	10	Mme FEURPRIER (les jeudis)
CM1	11	Mme CHEVALIER
CM2	12	
Total	83 élèves	

- Accueil des TPS pour l'année 2023/2024

Les élèves de TPS seront accueillis à partir du lundi 13 mai 2024, après les vacances de printemps. Ils seront accueillis 2 matinées par semaine. L'enseignante choisira ces 2 jours afin de les avoir tous ensemble. Seront accueillis les élèves qui auront 3 ans avant la fin de l'année scolaire c'est-à-dire le vendredi 5 juillet 2024.

- Résultats des évaluations nationales CP, CE1 et CM1

Evaluations nationales CP				
	Satisfaisant	Fragile	A besoin	
<u>Mathématiques</u>	Lire des nombres entiers	100%		
	Résoudre des problèmes	80%	10%	10%
	Quantifier des collections	80%		20%
	Comparer des nombres	60%	40%	
<u>Français</u>	Reproduire un assemblage	90%	10%	
	Ecrire des nombres entiers	90%	10%	
	Placer un nombre sur une ligne graduée	90%		10%
	Comprendre des textes à l'oral	100%		
<u>Français</u>	Reconnaître les différentes écritures d'une lettre	90%	10%	
	Manipuler des syllabes	90%		10%
	Comprendre des mots à l'oral	90%	10%	
	Comprendre des phrases à l'oral	100%		
	Connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent	90%		10%
<u>Français</u>	Manipuler des phonèmes	80%	20%	

L'item « comparer des nombres » en mathématiques a été moins réussi parce que les élèves avec peu de temps pour faire l'exercice : 40 items à faire en 1 minute.

Au vue des résultats, le travail engagé en maternelle doit être poursuivi.

Les items moins réussis en français concernent des élèves déjà accompagnés avec des PPPE.

Evaluations nationales CE1				
	Satisfaisant	Fragile	A besoin	
	75	12.5	12.5	
Lire des nombres entiers				
Résoudre des problèmes	50	12.5	37.5	
Additionner	62.5	12.5	25	
Soustraire	62.5	12.5	25	
Mathématiques				
Calculer mentalement	75	12.5	12.5	
Ecrire des nombres entiers	75	12.5	12.5	
Placer un nombre sur une ligne graduée	50	25	25	
Reproduire un assemblage	75	25		
Comprendre des textes lus seul	75		25	
Ecrire des syllabes	75	25		
Français				
Comprendre des phrases lues seul	75	12.5	12.5	
Comprendre des mots à l'oral	62.5	25	12.5	
Ecrire des mots	50	25	25	
Comprendre des phrases à l'oral lues par l'enseignant	100			
Lire à haute voix des mots	50	25	25	
Lire à haute voix un texte	50	25	25	

- Le groupe de CE1 est un petit groupe de 8 élèves avec des élèves en difficultés identifiés.
- La compréhension orale est réussie dans ce groupe.
- Vigilance accentuée sur la lecture à voix haute.
- Nous continuerons le travail engagé en problèmes.
- Faire un travail dès le CP sur les droites graduées : de 2 en 2, de 5 en 5,

Evaluations nationales CM1				
	Satisfaisant	Fragile	A besoin	
	72	18	9	
Résoudre des problèmes				
Placer un nombre sur une ligne graduée	63	36	0	
Poser et calculer	36	45	18	
Mathématiques				
Mémoriser des faits numériques (tables de multiplication)	27	18	54	
Ecrire des nombres entiers	72	18	12	
Mémoriser des procédures	36	54	9	
Comprendre des textes lus seul	72	18	9	
Comprendre des textes à l'oral	81	9	9	
Ecrire des mots	63	36	0	
Identifier la relation sujet/verbe	18	45	36	
Utiliser des marques d'accord pour les noms et adjectifs	54	27	18	
Français				
Reconnaitre les principaux constituants de la phrases	63	27	9	
Savoir trouver des synonymes	72	27	0	
Savoir trouver des mots de la même famille	72	9	18	
Lire à voix haute un texte	72	0	27	

- Pour les deux items chutés, les élèves avaient peu de temps pour calculer les items.
 - Sur ce groupe, 3 élèves sont identifiés avec un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé)
 - Le groupe doit gagner en rapidité notamment sur les calculs posés et le calcul mental.
 - Accentué le travail dès le CE2 sur les accords.
 - Commencer à proposer des rituels aussi en grammaire pour automatiser le sujet/verbe.
 - Un progrès en résolution de problèmes, item souvent chuté les années passées. Nous poursuivrons le travail déjà engagé.
- Bilan pour l'école :**
- Sur l'ensemble des niveaux, la compréhension orale est une réussite.

Remarques des représentants de parents :

- Comment se placent les élèves de Rouez par rapport aux résultats nationaux ? par rapport au département ?

L'équipe enseignante aura ces réponses lors du conseil école-collège qui se déroulera début décembre.

- Est-ce que l'équipe enseignante met des choses en place en fonction des résultats ? C'est tout l'intérêt du travail d'analyse des résultats que l'équipe enseignante a effectué lors de réunions d'équipe.

- **Projets de l'école et de classes pour l'année à venir**

Ecole et Cinéma

Le cinéma participe à la construction du parcours artistique et culturel de l'élève.

Les objectifs de ce dispositif :

- > inciter les élèves à appréhender le cinéma comme lieu de découvertes culturelles
- > susciter la curiosité et leur intérêt pour des œuvres de qualité, films contemporains ou du patrimoine, éduquer le regard

Nous nous déplacerons donc au cinéma de Sillé le Guillaume. Les élèves de cycles 2 et 3 assisteront à 3 séances, les élèves de maternelle auront 2 séances.

Une séance coûte 2.50 / élève / séance. Ces séances seront financées par la coopérative scolaire. Jusqu'à cette année l'école ne demandait pas de participation.

La mairie a accepté de prendre en charge l'ensemble des transports en car (à titre indicatif l'année dernière c'était 89 euros un aller-retour).

Piscine

Le cycle piscine prend fin cette semaine après avoir fait 5 séances (annulation de la séance du 20 octobre car aucune possibilité d'accompagner l'ensemble des élèves à la piscine avec le taux d'encadrement éducation nationale exigé.)

Nous avons toujours eu assez d'accompagnateurs agréés ou non. Les élèves de GS au CE2 (43 élèves) ont pu avoir 55min dans l'eau par séance.

Nous aurons besoin de parents accompagnateurs et agréés pour l'an prochain.

Bibliothèque

Chaque classe s'est déjà rendue au moins 1 fois à la bibliothèque du village depuis la

rentrée. Chaque classe se rendra, dans la mesure du possible, 2 fois par période à la bibliothèque à partir du cycle 2. Au cycle 1, les taux d'encadrement ont changé dorénavant l'enseignante peut partir seule avec sa classe et une Aïsem jusqu'à 16 élèves ; ce n'est donc pas possible dans nos configurations de classe de cette année de se rendre à la bibliothèque sans un adulte supplémentaire.

Ces sorties à la bibliothèque sont importantes pour les élèves pour leur donner le goût de la lecture, leur donner accès différentes formes de lecture.

Le jardin

L'école fait toujours vivre le jardin. Les élèves sont allés récolter et désherber. Demande pour la mairie : est-il possible d'avoir un point d'eau ou une réserve d'eau dans l'enceinte du jardin ?

Ce projet permet aux élèves d'observer, de se questionner et de travailler les sciences.

La semaine de la maternelle

Du 27 novembre au 1^{er} décembre, l'école maternelle est mise en avant sur le thème « Bien dans ma tête, bien dans mon corps ». Le thème sera développé sur une matinée et les parents seront sollicités pour encadrer des ateliers.

Le cycle musique

Une intervenante musique intervient dans l'école pour 13 séances pour toutes les classes.

Concert et illuminations de Noël

Le soir de l'illumination du sapin du village, le vendredi 8 décembre, les élèves seront invités à venir chanter 2 chants travaillés lors des séances musicales encadrées par l'intervenante de l'école de musique.

L'école organisera une représentation afin de mettre en avant le travail réalisé lors des séances de musique le jeudi 21 décembre à partir de 16h. Nous renverrons un mail pour l'organisation.

Le Prix des incorruptibles

L'école organise en lien avec la bibliothèque un prix littéraire : le prix des incorruptibles. Une sélection de livres a été choisie par les incorruptibles pour chaque cycle et niveau. Le principe est le suivant : les élèves vont ramener des livres à la maison. Les parents devront les lire aux élèves de maternelle, les autres élèves de cycles 2 et 3 pourront les lire. Il faudra

faire un retour sur un cahier avec un petit résumé et illustration. Les livres tourneront dans chaque famille. A la fin de l'année, les élèves voteront pour leur livre préféré. Ce vote se déroulera à la bibliothèque et les cahiers de lecteur des élèves resteront là-bas. Des expositions sur les livres élus seront faits par les élèves.

Lien intergénérationnel

Nous avons décidé de ne pas refaire les cartes de vœux pour les personnes âgées du village car nous avons peur que les personnes se lassent. Nous réfléchissons par contre à un autre projet pour l'année scolaire.

Remarque du maire : penser à faire attention aux personnes âgées qui sont isolées.

Sorties culturelles

Les élèves de CM1/CM2 se rendront au Musée de Tessé le jeudi 30 mai 2024.

Remarque des représentants de parents : quels objectifs pédagogiques y a-t-il derrière une sortie au musée ?

Les élèves de CM iront au musée de Tessé pour prolonger un travail sur la mythologie. Le musée offre également une ouverture culturelle pour les élèves.

English Day

Notre candidature a été retenue pour une journée English Day dans notre école. Cette journée est organisée par l'inspection académique de la Sarthe. Des assistants de langue seront présents. Cette journée aura lieu le vendredi 22 mars 2024.

Concours Perplexus

Nous avons été sélectionnés également pour recevoir 4 boules Perplexus. Nous ferons un concours interne à l'école puis Mme Luzu emmènera les élèves volontaires et disponibles (discussion avec les parents) pour représenter 4 potentiels champions à la finale régionale qui se déroulera le samedi 23 mars 2024.

Ces boules Perplexus permettent d'accompagner de manière ludique le travail des élèves sur des aspects tels que, la concentration, la motricité et la visualisation dans l'espace.

En lien avec la mairie, l'école a participé à l'élection du Conseil Municipal Jeunes de la commune. 11 élèves ont été élus pour 2 ans.

Remarque des représentants de parents : comment cela s'est-il passé ? qu'y avait-il derrière ce projet ?

Mme Chevalier a pris en charge les candidatures et la campagne électorale dans sa classe puisque seuls les élèves de CM pouvaient se présenter. Les élèves du CP au CM2 pouvaient voter. C'est donc l'occasion de travail plus précisément sur le déroulement du vote. M Robidas était présent à la mairie lorsque les élèves sont allés voter. Tout avait mis en place par le conseil municipal pour que le vote soit le plus réel possible. Les élèves avaient même leur carte électorale.

L'équipe enseignante a également d'autres projets mais des discussions sont en cours. Nous vous tiendrons au courant rapidement. Une réunion est programmée avec les partenaires pour parler des financements.

2) Fonctionnement de l'école

- Vote du règlement Intérieur

Nombre de votants : 10

Pour : 10

- Coopérative scolaire

Depuis le dernier conseil d'école :

70 euros de transport orientation cycle 2 à Conlie.

4 appareils photos : 174.76 euros

Pochettes pour la plastifieuse : 33 euros

Au 1^{er} septembre : 2029.80 euros

Affiliation à l'OCCE et assurance : 211.50 euros

Logiciel de comptabilité : 7 euros

Biblioboost : 18 €

4 postes + radio dynamo pour PPMS : 357.46 euros

Abonnement Mon Petit Quotidien : 59 euros

Total début novembre : 1348.21 euros

Nous n'avons pas encore fait passer les mots pour la participation volontaire des familles.

– **Résultats des élections des représentants de parents**

Résultats des élections : 103 inscrits, 58 votants, vote uniquement par correspondance. 49 suffrages exprimés et 9 bulletins blancs ou nuls. Taux de participation : 56 %.

Sont élus : M. Dubois, M. Leroyer, Mme Hamon, Mme Rossignol, Mme Vassillière, Mme Courtin.

– **Bilan des exercices de sécurité**

Un exercice incendie a été effectué le jeudi 28 septembre en présence de la secrétaire de mairie. L'exercice s'est bien déroulé.

L'exercice PPMS se déroulera au cours du mois de novembre.

3) Relation avec les parents et les partenaires de l'école

Merci aux parents qui ont accompagné pendant le cycle piscine.

Questions éventuelles des parents : pas de questions